



---

## Communiqué

### Conseil de Ligue du 17 janvier 2026

Lyon, le 19 janvier 2026

#### **PROTECTION DES OFFICIELS – PAUSES D'APAISEMENT (ou TEMPS MORTS) ET EXCLUSIONS TEMPORAIRES (ou CARTONS BLANCS)**

A l'occasion de sa réunion du jour, le Conseil de Ligue est informé de l'accroissement significatif du nombre de voies de fait dont ont été victimes ses officiels lors des 2 derniers mois de l'année civile 2025 à l'occasion des compétitions régionales, qu'elles soient masculines ou féminines, jeunes ou séniors, football en extérieur ou futsal.

Il dénonce en particulier et avec la plus grande fermeté un coup à arbitre intervenu en R3 le weekend même de l'Assemblée Générale de la Ligue tenue en visioconférence le 20 décembre.

Il tient à rappeler que toute forme de violence, qu'elle soit physique ou verbale notamment à l'encontre des officiels de match est la négation même du sport en général et du football en particulier.

Il souhaite alerter solennellement les clubs que si de tels faits devaient perdurer sur la 2<sup>ème</sup> partie de saison, il ne manquera pas de prendre les mesures nécessaires visant à aggraver les sanctions disciplinaires comme cela avait été fait en avril 2022, et il est renforcé dans sa volonté d'examiner au plus vite comme annoncé aux clubs et aux districts lors de l'Assemblée Générale les dispositifs de prévention proposés par la FFF via sa Direction de l'Arbitrage (cf. Journal Foot spécial AG du 4/12/25).

## PAUSES D'APAISEMENT (ou TEMPS MORTS) ET EXCLUSIONS TEMPORAIRES (ou CARTONS BLANCS)

C'est ainsi qu'à une très large majorité, le Conseil de Ligue décide, à titre expérimental jusqu'en fin de saison 26/27 :

- D'instaurer dès les matches retour ou de 2<sup>ème</sup> phase de la présente saison et ce sur toutes les compétitions régionales (y compris en futsal) le dispositif de Pauses d'Apaisement (ou Temps morts) selon le protocole qui restera annexé à la présente décision. La Commission Régionale de l'Arbitrage devra donner les consignes appropriées aux arbitres officiant sur les matches régionaux et la Commission des Délégués aux délégués missionnés sur ces mêmes matches.
- De mettre en place dès la saison 26/27 le dispositif d'Exclusions Temporaires (ou Cartons Blancs, terrain et bancs de touche, hors futsal) selon des modalités qui seront précisées d'ici la fin de saison.

Il compte sur la coopération de chacun pour que les terrains de football ou de futsal retrouvent dans les meilleurs délais, avant, pendant et après les matches, le climat apaisé et convivial qui doit présider à l'ensemble des compétitions organisées sur le territoire de la LAuRAFoot.

CL – LAuRAFoot – janvier 2026

